

Allocation touristique de 750 euros : le CPA annonce une bonne nouvelle pour les voyageurs

Le **Crédit populaire d'Algérie (CPA)** a annoncé une mesure qui devrait faciliter les démarches des Algériens souhaitant bénéficier de la nouvelle **allocation touristique de 750 euros**. Dans un communiqué publié ce mardi, la banque publique indique que l'ouverture d'un **compte en devises** destiné à l'obtention de la carte internationale **CPA VISA Classique « Change voyage »** ne nécessite **aucun versement préalable en euros**.

Cette décision constitue une avancée importante pour les voyageurs. Concrètement, il est désormais possible **d'ouvrir un compte bancaire en devises, d'obtenir une carte de paiement internationale et de bénéficier de l'allocation touristique de 750 euros sans déposer le moindre euro à l'avance**.

Aucun dépôt en devises exigé

Dans son [communiqué](#), le CPA précise que les clients souhaitant obtenir la carte **CPA VISA Classique « Change voyage »** ne sont pas tenus d'effectuer un dépôt initial en monnaie étrangère.

La banque souligne toutefois que le client devra s'acquitter d'une **cotisation annuelle de 3 000 dinars** et maintenir un **solde minimum de 10 000 dinars** sur son compte en dinars afin de couvrir les frais de gestion liés à la carte.

Le délai de délivrance de la carte est fixé à **21 jours**, selon les précisions apportées par l'établissement bancaire.

Une carte conçue pour l'allocation touristique

Cette carte internationale permet aux voyageurs de bénéficier de leur **droit de change**, conformément à la réglementation en vigueur, et d'effectuer des paiements électroniques ainsi que des retraits d'espèces à l'étranger en toute sécurité.

Le CPA rappelle également que les opérations réalisées avec cette carte sont exclusivement liées au **compte en devises**.

La fin de l'allocation touristique versée en espèces

Cette annonce intervient quelques semaines après [la décision prise lors du Conseil des ministres du 12 juillet](#). À cette occasion, les pouvoirs publics ont mis fin au versement de l'allocation touristique en espèces (« cash »).

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait alors instruit les banques de **généraliser le versement de l'allocation touristique par voie électronique**, à travers des cartes de paiement internationales, afin de moderniser le dispositif et de renforcer la traçabilité des opérations.

Dans ce nouveau système, les voyageurs n'ont plus vocation à recevoir les **750 euros en espèces** au niveau des points de sortie du territoire. Le montant est désormais destiné à être crédité sur une carte bancaire internationale utilisable pour les paiements et les retraits à l'étranger.

Une mesure qui facilite l'accès à la nouvelle allocation touristique

L'absence d'obligation de déposer des euros pour ouvrir un compte en devises constitue l'une des principales nouveautés annoncées par le CPA. Cette disposition supprime un frein qui pouvait décourager certains voyageurs souhaitant accéder au nouveau dispositif.

En simplifiant l'ouverture du compte et l'obtention de la carte internationale, le CPA accompagne la transition vers le paiement électronique de l'allocation touristique et facilite l'accès des voyageurs algériens à ce nouveau mode de gestion du droit de change.

Cette initiative s'inscrit plus largement dans la stratégie de modernisation des services bancaires engagée par les établissements financiers algériens, avec un recours accru aux moyens de paiement électroniques pour les opérations effectuées à l'étranger.